

Sans titre

FAUX

Inscription de faux. - Acte argué de faux. - Énonciations. - Inexactitude. - Preuve. - Charge.

Il appartient à celui qui s'est inscrit en faux contre un acte authentique d'établir l'inexactitude des énonciations litigieuses qu'il comporte.

1^{re} CIV. - 19 décembre 2006.
CASSATION

N° 05-12.756 et 05-20.735. - C.A. Amiens, 11 mars 2004.

M. Ancel, Pt. - M. Jessel, Rap. - Mme Petit, P. Av. Gén. - SCP Boré et Salve de Bruneton, SCP Piwnica et Molinié, SCP Delaporte, Briard et Trichet, Av.